

Convention de Partenariat Afp - Ligue de l'enseignement

Entre d'une part,

**La Ligue de l'Enseignement, représentée par Jean Marc Roirant, secrétaire général,
sise à 3 rue Récamier, 75 PARIS**

Et d'autre part,

**L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), représentée par
Yves Barou, président, sise au 16 place du général de Gaulle, 93 MONTREUIL**

Constatent et conviennent :

Leur volonté réciproque de porter un projet de formation tout au long de la vie auprès des jeunes et des adultes, notamment celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi en développant une coopération pour faire vivre la citoyenneté active, assurer la promotion de l'économie sociale et solidaire ainsi que la laïcité au quotidien.

Fortes de leur notoriété dans leurs champs d'engagement et d'action respectifs, et prenant en compte leurs implantations sur tous les territoires et plus particulièrement en régions, la Ligue de l'enseignement et l'AFPA souhaitent valoriser l'utilité sociale qui caractérise leurs projets éducatifs et de formation tout au long de la vie.

L'idée commune du renforcement de la vie associative et du principe de laïcité, et l'objectif de réussir l'inclusion de tous dans la vie civique et professionnelle, notamment en favorisant la mobilité des jeunes en Europe, conduisent à rapprocher les équipes sur les différents territoires et leurs partenaires en Europe. De plus, le Salon Européen de l'Education de novembre, rendez vous annuel des partenaires éducatifs, économiques et sociaux français et européens, pourra constituer un espace de valorisation de ce partenariat.

Pour ce faire, elles décident d'agir ensemble sur les trois grands objectifs suivants :

I- Renforcer les valeurs communes et les faire partager

- **Promouvoir la citoyenneté et la laïcité dans nos organisations**

- Par une réflexion commune sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'accompagnement d'une pratique du vivre ensemble et de la laïcité au sein des centres de formation professionnelle.

- Par la promotion de la diversité et de la mixité des publics comme leviers de lutte contre les discriminations et d'une politique d'égalité et de fraternité.

- Par des actions communes auprès des équipes pédagogiques et de celles qui sont en relation avec nos stagiaires.

- **Agir ensemble dans l'économie sociale et solidaire**

- Par une action conjointe au sein des structures de l'ESS, notamment le Synofdes, afin d'en renforcer l'efficacité et de favoriser les rapprochements.

- Par la recherche de convergences partenariales avec Uniformation.

- Par la promotion des démarches d'évaluation de l'utilité sociale des actions conduites par les acteurs de l'ESS.

- **Exercer un rôle actif en Europe**

- Par une coopération renforcée au sein des plate-formes et des réseaux de formation constitués au niveau européen pour contribuer à positionner les organismes français comme acteurs et influenceurs privilégiés.

- Par le développement des liens et partenariats avec les autres réseaux européens promouvant les mêmes valeurs.

- Par la recherche d'accès communs, avec d'autres partenaires de différents pays, à des programmes et financements européens en vue d'accroître les interventions respectives pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus vulnérables, notamment les jeunes, les chômeurs de longue durée et les seniors.

II- Initier des actions en partenariat

- **Rechercher les opportunités de rapprochement**

Dans la perspective de la prochaine réforme territoriale, il s'agit d'**identifier sur les territoires régionaux les opportunités de développement**, et en matière de formation professionnelle et de développement de programmes éducatifs, culturels et civiques : en croisant la cartographie des centres AFPA et les 50 organismes de formation Ligue/INFREP ainsi que le réseau des 102 fédérations départementales de la Ligue.

- **Impulser des rapprochements d'acteurs** entre, d'une part les fédérations départementales, les unions régionales, et les agences INFREP de la Ligue de l'enseignement et d'autre part, les directions régionales de l'AFPA et les équipes de Direction des centres Afpa en identifiant chaque année un certain nombre de régions expérimentales.

- **Organiser une coopération et une complémentarité des centres de formation au bénéfice des publics accueillis.**

Des synergies existantes ou nouvelles seront développées entre les centres AFPA et ceux de la Ligue, au niveau départemental et régional, par la création de plate-forme commune de propositions d'activités et de réponses à différents projets de sollicitations, facilitant des passerelles afin de proposer une offre plus diversifiée en direction de leurs publics renforçant ainsi une meilleure sécurisation de leurs parcours.

- **Collaborer pour améliorer l'accompagnement social et culturel des stagiaires.**

L'Afpa accueille ses stagiaires dans plus de 110 centres qui offrent des services de restauration et d'hébergement, créant ainsi un cadre favorable à toutes les formes de socialisation et de promotion du vivre ensemble y compris par des activités sportives, culturelles et sociales en particulier en dehors des temps de formation proprement dit. La Ligue possède sur ces champs une expérience, des compétences et des capacités d'intervention locales qui peuvent renforcer cet accompagnement.

Dans le cadre des régions identifiées, des opérations pilote seront menées entre les équipes de centres Afpa, l'association des stagiaires et anciens stagiaires de l'Afpa et les équipes locales des fédérations de la Ligue.

III- Assurer le rayonnement des actions communes

L'AFPA et la Ligue de l'enseignement conviennent de donner un large écho à leur partenariat local et national par une communication événementielle qui permette d'une part, aux acteurs et actrices des réseaux respectifs des échanges réguliers et d'autre part, une visibilité de cette alliance auprès de leurs partenaires institutionnels :

- en facilitant une participation commune lors du prochain salon européen de l'éducation 2015 pouvant déboucher sur une participation pluriannuelle,
- en organisant des rencontres thématiques,
- en valorisant réflexions et actions dans leurs publications (journaux, sites web, news letter...),
- en initiant des programmes de recherches-actions concertés.

Un groupe de pilotage national de ce partenariat composé à parts égales de représentants nationaux de la Ligue de l'enseignement et de l'AFPA se réunira tous les trimestres afin :

- de proposer la mise en œuvre opérationnelle des orientations décrites ci-dessus pour 2015 et 2016,
- de constituer et de coordonner les groupes projets des expérimentations régionales pour 2015 au sein desquels participera un membre au moins de chaque partie prenante du groupe de pilotage national,
- d'assurer une évaluation annuelle des actions mises en œuvre.

Cette convention de partenariat est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction qui s'accompagnera d'une actualisation des axes prioritaires de coopération et des territoires régionaux de leur déploiement.

Chaque partie signataire pourra y mettre un terme par l'envoi d'un courrier AR auprès de la direction nationale de l'autre signataire en respectant un délai de deux mois de préavis avant son effectivité.

Fait à Paris, le 25 Juin 2015



Yves Barou
Président de l'AFPA



Jean-Marc Roirant
Secrétaire Général de la Ligue